Flash Valenton · 253
magazine municipal d'information de

DU 9 AU 16 OCTOBRE, MOBILISONS-NOUS !

GRAND PARIS
VALENTON NE LÂCHE RIEN !
Je choisis mon avenir
et mon territoire
Il y a urgence
Je vote T12 !
DU 9 AU 16 OCTOBRE 2015

P.6-7 ACTUALITÉS
Non à l'asphyxie financière des communes !

P.8-9 MODE D'EMPLOI
J'y pense donc je trie

P.28 CULTURE
Le 17 octobre, enquêtons à Valenton

Du 9 au 16 octobre, la Ville organise une grande consultation citoyenne. Tous les Valentonnais sont invités à donner leur avis sur l'avenir de la commune, menacée par la mise en place des territoires de la Métropole du Grand Paris. Retrouvez toutes les explications sur la votation dans votre dossier du mois.

6 >> **Actualités**
- Non à l'asphyxie financière des communes !

8-9 Mode d'emploi
- J'y pense donc je trie

10-11 Santé
- La santé, ça débute dans l'assiette

12 >> **Service public**
- Droit du travail : un avocat spécialisé vous répond

13 Économie
- Un nouveau cuisiniste au carrefour Pompadour

14 Seniors
- Semaine Bleue : des retraités créatifs et citoyens

15 Jeunesse
- Un Conseil communal de la jeunesse ouvert à tous

16 **Dossier**
>> Du 9 au 16 octobre, votez pour le T12 !

Vous pouvez désormais suivre l'actualité de Valenton sur les réseaux sociaux Twitter et Facebook, accessibles à partir de la page d'accueil du site internet de la Ville : www.valenton.fr

23 >> **Échos locaux**

26 >> **Sport**
- Et si on découvrait un nouveau sport ?

27 Portrait
- Championne de la prévention routière

28 Culture
- Enquêtons à Valenton
- Exposez vos œuvres !

30 >> **Histoire locale**
- Une école qui suit le mouvement !

31 Expression des groupes politiques

32 Agenda

33 >> **Infos pratiques**

34 Accès au droit

« *Ensemble, nous trouverons des moyens d'action* », a lancé le maire Françoise Baud aux Valentonnais ! Le 24 septembre, la mobilisation en faveur du rattachement au territoire n°12 de la Métropole du Grand Paris s'est poursuivie à l'occasion d'une grande assemblée citoyenne.

Votons T12 !

Il y a urgence. L'avenir de Valenton est entre vos mains.
Et il faut qu'il en soit toujours ainsi.
Car ce sont les habitants de Valenton qui sont les experts de leur ville, qui sont les plus qualifiés pour la défendre, la bouger, la pétrir de toutes ses diversités humaines, culturelles, de toutes ses solidarités comme du bon pain.

Mais l'État ne l'entend pas ainsi. Il veut continuer de nous rouler dans la farine en se fichant de nos décisions, de nos droits, de nos rêves d'une ville où il fait bon vivre.
Il persiste à assigner Valenton dans le territoire T11 du « Grand Paris » où il n'y a pas de projet, pas d'espérance, où nous serons toujours traités comme des citoyens de seconde zone, supportant toutes les injustices sociales et les agressions sur notre environnement.

C'en est trop de considérer les Valentonnais comme des moins que rien qui seraient incapables de réfléchir, construire, décider de leur quotidien comme du futur de leur ville !
Nous ne voulons pas d'un horizon de déclin. Nous voulons obtenir le territoire que nous avons choisi comme le mieux pour améliorer notre vie et tracer notre avenir, le T12 !
Bien sûr, il faudra être déterminés, courageux, patients pour obtenir réparation des servitudes subies par notre ville et la mise en œuvre de nos plus belles ambitions. Nous le savons car les Valentonnais ne sont pas nés de la dernière pluie : c'est ensemble que l'on se tient chaud, que l'on est plus forts, que l'on se fait respecter.

Alors, du 9 au 16 octobre, tout Valenton va se lever pour sa ville et ses enfants.
Tout Valenton va se mobiliser pour fracasser le mépris de l'État à notre égard et pour imposer notre décision de citoyen adulte et responsable : rattachement de Valenton au T12.
Jeunes et anciens, familles de nationalité française ou étrangère, employés communaux, associations : toutes et tous sur le pont, votons T12 !

Françoise BAUD
Maire de Valenton

Valenton Flash

Directrice de la publication
Françoise Baud
Directeur de la communication
Pierre Vanderlinden
Rédaction & photos
Caroline Brandt
Agnès Raynal
Secrétariat de rédaction
Caroline Brandt
Agnès Raynal
Illustrations
4e de couverture : Pellicam productions
P9 ; P18 : Pellicam productions
A contribué à ce numéro
Blandine Chincholle
Publicité
HSP : 01 55 69 31 00
contact@hsp-publicite.fr
Direction artistique & réalisation
Pellicam productions
Impression
Imprimerie Grenier
Diffusion :
Le diffuseur des collectivités - Ivry

Chaque mois, découvrez votre magazine en avant-première sur le site de la Ville, www.valenton.fr

Ce pictogramme vous signale que vous pouvez retrouver le diaporama ou le film de cet événement sur le site de la ville

www.valenton.fr

L'Association culturelle franco-turque possède une ruche sur le toit de son bâtiment. Le 23 septembre, les enfants ont assisté à la récolte du miel avec Osman Cinar, apiculteur, et ont pu se régaler d'un bon miel produit localement.

Le Club sportif de Valenton a attiré près de 1200 personnes dont 800 enfants lors de ses portes ouvertes le 6 septembre. Démonstrations de danse, atelier maquillage et initiations étaient au programme.

Le 22 septembre, la réception annuelle des bénéficiaires du maintien à domicile a rassemblé une trentaine de personnes, en présence de Françoise Baud, le maire, et Nadia Kouchit, adjointe à l'Action sociale.

pêle-

Les Valentonnais qui ont participé le 19 ont découvert l'histoire du bâtiment qui abrite entourée d'un grand parc, devenu le parc à l'archiviste, Blandine Chincholle, une foule de ses environs, à l'époque où Valenton

-mêLe

septembre aux Journées du patrimoine aujourd'hui la mairie. Une demeure bourgeoise de la Libération. L'occasion de partager grâce d'anecdotes sur l'évolution du domaine et n'était encore qu'un petit village.

La résidence étudiante qui a ouvert ses portes fin août au Val-Pompadour a été inaugurée le 28 septembre en présence de Françoise Baud, maire de Valenton, et de Pascal Savoldelli, vice-président du conseil départemental. Cette «résidence services» est composée de deux bâtiments regroupant 231 logements, de 19 à 34 m². Grâce à la ligne de bus 393 toute proche, les étudiants bénéficient d'un accès rapide à la ligne 8 du métro et au RER D.

Une fresque intitulée « le jardin turquoise » a été réalisée en face du centre de loisirs Daniel-Féry par les ateliers d'arts plastiques de la ville sous la conduite de la plasticienne Laurène Barnel. Son inauguration a eu lieu le 28 septembre en présence des artistes amateurs (notre photo). Les ateliers d'arts plastiques reprennent cette année (lire en page 29).

Non à l'asphyxie financi

La politique d'étranglement financier des collectivités menées par l'État menace plus que jamais le service public de proximité. Quelle est la situation à Valenton ? Explications avec Françoise Baud, le maire.

Pourquoi les communes connaissent-elles des difficultés budgétaires ?

Cela fait des années que l'État tire sur la corde en réduisant les dotations des collectivités territoriales afin de maîtriser son propre déficit budgétaire. Aujourd'hui la situation est grave !

Notre budget est plombé par ces baisses de dotations. Au final, c'est le service public de proximité qui se trouve menacé : la restauration scolaire, les aides à la scolarité, le soutien aux associations, les centres de loisirs, etc.

Et nous ne sommes pas les seuls à le dire : l'Association des maires de France (AMF) a lancé une pétition nationale qui a recueilli le vote de 16 000 communes. Le 19 septembre, l'AMF a organisé une journée d'action qui a provoqué une très forte mobilisation.

À quoi servent les dotations versées par l'État aux collectivités ?

Il faut bien comprendre que ce que ces « dotations » ne sont pas des cadeaux de la part de l'État aux communes, aux départements ou aux régions. Il s'agit d'une compensation financière qui nous est accordée parce que l'État nous a transféré certaines missions qu'il prenait en charge auparavant.

Nous assurons ces services à la population, en échange, l'État nous donne les moyens financiers de fournir ces services. Voilà pourquoi les dotations sont essentielles.

Quelles sont les conséquences de la baisse des dotations à Valenton ?

Nous calculons déjà notre budget au plus juste. Les

ère des communes !

services ne cessent de réduire leurs dépenses. Un exemple, nous avons mis en place des pré-inscriptions pour les centres de loisirs, afin de pouvoir recruter le bon nombre d'animateurs. Nous ne pouvons pas nous permettre de gaspiller !

Les communes doivent-elles participer à l'effort de réduction du déficit budgétaire ?

L'État nous fait payer pour son déficit alors que les villes n'ont pas le droit de voter un budget en déséquilibre. Une ville a la possibilité de s'endetter uniquement pour investir, donc pour offrir de nouveaux équipements à la population.
À Valenton, nous construisons le nouveau gymnase Gérard-Roussel, nous rénovons l'école maternelle Danielle-Casanova. Ces investissements sont utiles aux Valentonnais mais pas seulement… En investissant, nous créons de l'emploi, nous participons ainsi à l'effort de croissance, mais nous ne sommes pas responsables du déficit de l'État !

Comment la Ville va-t-elle préparer son budget pour 2016 ?

Beaucoup d'incertitudes demeurent, notamment liées à la Métropole du Grand Paris. On nous annonce que les villes ne percevront plus la fiscalité des entreprises. À Valenton, nous œuvrons depuis de nombreuses années afin d'attirer les entreprises sur notre territoire. Nous avons obtenu l'installation du siège social de la société Transgourmet et nous ne pourrons pas bénéficier des retombées économiques à long terme ? C'est inadmissible ! Pourtant, nous souhaitons répondre aux attentes légitimes des Valentonnais.
Nous avons le projet de mettre en place un service de gardes urbains dans notre commune, c'est une demande de longue date. Nous allons donc devoir faire des choix difficiles pour 2016. Mais surtout, nous continuerons à nous mobiliser pour défendre un service public de qualité. Les Valentonnais y ont droit ! ■

Propos recueillis par Agnès Raynal

Le conseil municipal soutient l'AMF

« **La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics », indique le conseil municipal dans un vœu adopté le 29 septembre. La commune de Valenton soutient donc la demande de l'association des maires de France pour que soit revu le programme de baisse des dotations « afin de sauvegarder l'investissement et les services publics locaux.** »

Vœux adopté à l'unanimité.

36 000 signatures en soutien aux communes

Dans un appel lancé le 19 septembre dernier, l'Association des maires de France tire la sonnette d'alarme : *«L'État a décidé de réduire de 30% les dotations qui étaient jusque-là accordées aux communes et intercommunalités pour assurer leurs missions. C'est sans précédent et cela concerne chaque commune ou intercommunalité, chaque habitant, sans exception. Ne nous résignons pas à voir disparaître notre commune.»* À la suite de cet appel, des dizaines de milliers d'initiatives ont eu lieu le 19 septembre pour dénoncer la baisse des dotations.
Plus de 36 000 personnes, élus et citoyens, ont déjà signé la pétition en ligne !

Signez la pétition sur :
www.jaimemacommune.com
ou www.change.org

Plus d'informations sur www.amf.asso.fr et sur www.valenton.fr

Tous concernés !

Les dotations de l'État aux collectivités sont en chute libre, en quoi suis-je concerné ? C'est simple, ces dotations permettent à la ville de fournir à ses habitants un certain nombre de services : cantine, crèches, espaces verts, activités culturelles et sportives, et bien d'autres. En privant la Ville de ses ressources essentielles, l'État la contraint à choisir entre la réduction des services quotidiens proposés aux habitants, la limitation des investissements pour l'avenir ou l'augmentation des impôts. Valenton dit non à ce chantage ! Les Valentonnais n'ont pas à souffrir des mauvais choix du gouvernement.

3,7 milliards d'euros

C'est le montant de la réduction des dotations aux collectivités territoriales en 2015

L'équipe du matin de la société Nicollin en charge de la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables. De gauche à droite : Raymond Marivat, Antonio Lisboa et Roland Lafertin.

J'y pense donc je trie

La collecte et le traitement des déchets coûtent très cher. Réduire et trier ses déchets permettent d'en diminuer la facture. Comment bien trier ses déchets ? Suivez le guide !

Pourquoi trier ?

Les coûts liés à la collecte et au traitement des déchets ménagers sont supportés à 100 % par les habitants à travers la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

«Les efforts de tri contribuent à diminuer le coût global du traitement et permettent ainsi de réduire le taux de la taxe. Là encore, il s'agit à la fois d'un effort collectif et individuel», souligne Mélanie Guilleux, responsable du service Environnement.

Pourquoi ma poubelle bleue a-t-elle été scotchée ?

Les ripeurs (éboueurs) de la société Nicollin vérifient si ce que vous avez jeté dans le bac de tri (poubelle bleue) est conforme. Si des déchets non recyclables s'y trouvent, votre poubelle n'est pas ramassée et scotchée.

Comment savoir ce qui a contaminé votre poubelle ? *«C'est par exemple l'utilisation de sacs-poubelles»*, constate Jordan Larade, gestionnaire qualité collecte. *«Il faut également faire attention à séparer les emballages plastiques des bouteilles»*, conseille-t-il. Autres règles à suivre : *«Il ne faut pas jeter les emballages en polystyrène qui servent à protéger les produits alimentaires. Les boîtes à pizza, considérées comme des cartons souillés, ne sont pas non plus acceptées dans la poubelle bleue. Enfin, les boîtes de conserve doivent être propres avant d'être jetées dans le bac bleu.»*

Si votre poubelle a été scotchée, vous pouvez contacter le gestionnaire qualité collecte Jordan Larade au service Environnement au 01 43 86 36 86. ■

Caroline Brandt

PENSEZ AU COMPOSTAGE !

Vous avez aussi la possibilité de composter vos déchets grâce aux composteurs fournis par la Ville. Le compostage vous permet de transformer vos déchets organiques (épluchures de légumes, herbe, feuilles mortes...) en terreau pour vos plantations.

Comment faire une demande de composteur ? Prenez contact avec **le service Environnement :** Ferme de l'Hôpital, chemin de la Ferme de l'Hôpital (accès par l'avenue Julien-Duranton), tél. 01 43 86 36 86.

Pièces à fournir : un justificatif de domicile, une copie de votre carte d'identité et un chèque de caution de 6,50 €.

« Les efforts de tri contribuent à diminuer le coût global du traitement »

Déposez dans les bacs gris à couvercle grenat

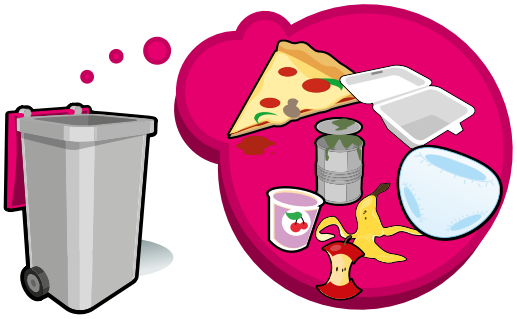

Tous les déchets ménagers qui ne vont ni dans la poubelle de tri bleue, ni dans les bornes à verre, ni dans les sacs à déchets verts : papiers gras, cartons à pizza, couches, restes de nourriture…

Déposez dans les bacs bleus

Les emballages à recycler : journaux, cartons, briques alimentaires, bouteilles en plastique, boîtes de conserve, aérosols…

Les interdits : *sacs-poubelles et films en plastique, pots de yaourt, polystyrènes, cartons à pizza, barquettes de beurre, papiers peints…*
Jetez en vrac sans sac !
En cas de doute, jetez dans le bac gris « ordures ménagères »

Déposez dans les bornes à verre

Bouteilles, flacons en verre, pots et bocaux en verre…

Les interdits : *miroirs, vitres, vaisselle, bouchons… Retirez les couvercles.*

Déchets verts

à déposer dans les sacs en plastique fournis par la Ville ou en fagots : feuilles, petits branchages…

Les interdits : *terre, gravats, souche…*

Encombrants

à déposer sur le trottoir les 2e et 4e mercredis du mois

Sommiers, matelas, vélos, ferrailles, meubles en bois

Les interdits : *éviers ou WC, bouteilles de gaz, pneus, déblais et gravas, huile de vidange...*

Les déchetteries

Déchetterie Nicollin
5, rue Porte Écluse à Vigneux-sur-Seine
Tél. : 01 69 52 44 67.

Déchetterie Tais de Villeneuve-le-Roi
(déchets spéciaux et polluants)
rue des Voeux-Saint-Georges
Tél. : 01 41 65 91 91.

Déchetterie du Syctom d'Ivry
44, rue Victor-Hugo à Ivry-sur-Seine.
Tél. : 01 43 90 00 28.

Pour tous renseignements contactez :
Service Environnement
Ferme de l'Hôpital
Tél. : 01 43 86 36 86.

Un goûter équilibré est fourni par la commune à plus de 2000 écoliers valentonnais.

La santé, ça débute dans l'assiette

Bien s'alimenter, c'est penser à sa santé. C'est aussi faire le plein d'énergie pour affronter les longues journées à l'école ou au travail et l'approche de l'hiver. Morgane Martina, diététicienne au Sirev*, nous donne la recette des bonnes habitudes alimentaires.

Commet éviter fatigue et baisse d'énergie dans la journée ?

«Il ne faut surtout pas faire l'impasse sur le petit-déjeuner, c'est le repas le plus important ! Après huit à dix heures de jeûne nocturne, le corps a besoin de "carburant" pour faire face aux dépenses énergétiques qui l'attendent. Le premier repas de la journée est primordial, notamment pour les écoliers qui se lèvent tôt et doivent mobiliser leur attention en classe. Les conséquences d'un petit-déjeuner trop "maigre" c'est une "baisse de régime" en fin de matinée, une chute de la concentration… et la tentation du grignotage qui favorise la prise de poids.»

Morgane Martina, diététicienne au Sirev.

Quelle est la recette d'un petit-déjeuner efficace ?

«Il doit être consistant et suffisamment riche en énergie grâce à une bonne répartition des sucres lents et rapides. Idéalement, le petit-déjeuner devrait représenter un quart de l'apport calorique de la journée. Il doit être composé d'une boisson pour l'hydratation (thé, café, jus de fruits). Il faut ajouter un produit céréalier qui apportera les sucres lents nécessaires (pain, biscottes, céréales…) et un produit laitier (lait, fromage blanc, yaourt…). Sans oublier l'apport de vitamines avec un fruit frais ou un jus de fruits pressés. Varier les aliments et faites-vous plaisir de

temps en temps avec un peu de beurre ou de confiture sur les tartines.»

Et les fameux « 5 fruits et légumes par jour »?

«Ce n'est pas exagéré. Si on veille à ne pas sauter de repas et si on mange équilibré, on a largement l'apport en fruits et légumes recommandé. C'est aussi une incitation à privilégier les fruits et légumes frais. Une fois cuits, ces aliments perdent une partie de leurs vitamines et nutriments. Concernant les légumes cuisinés, mieux vaut favoriser une cuisson à la vapeur. Mais si vous ne pouvez pas acheter du frais, optez pour les surgelés plutôt que les conserves.»

Quelle est la clé d'un repas équilibré ?

«Un repas équilibré doit être constitué des cinq composants suivants : 1 crudité (fruits ou légumes crus), 1 apport de protéines (viande, poisson, œuf…), 1 féculent (pain, pâtes, pommes de terre, haricots blancs…), 1 légume cuit (haricots verts, brocolis, choux-fleurs…), et 1 produit laitier.»

Quelles sont les mauvaises habitudes à éviter ?

«Attention à ne pas sauter de repas, car l'organisme aura tendance aux repas suivants à "faire des provisions" et donc à stocker de la graisse. Évitez aussi le grignotage de sucreries et petits gâteaux, les boissons sucrées, les fast-foods qui vendent des produits gras sans véritables apports nutritionnels. L'idéal est de prendre trois repas par jour à heure fixe, plus un goûter pour les enfants et les ados. Et, on ne le répétera jamais assez, veillez à maintenir une activité physique régulière.» ■

Propos recueillis par Caroline Brandt

*UN SERVICE PUBLIC DE LA RESTAURATION

Le Sirev (Syndicat intercommunal pour la restauration des villes) est un service public de restauration financé par les villes de Valenton et Grigny. Le Sirev confectionne les repas servis dans les écoles, les centres de loisirs, les haltes-garderies et les multi-accueils, ainsi que les repas proposés par le service de maintien à domicile et ceux du personnel communal. La mission de Morgane Martina, diététicienne responsable qualité, consiste à élaborer des repas équilibrés et à surveiller en permanence leur qualité nutritionnelle.

Sida : des tests de dépistage en pharmacie

En France, 30 000 personnes seraient atteintes du virus du sida sans le savoir. Depuis le mois de septembre, il est possible de réaliser un dépistage du VIH soi-même grâce à l'auto-test vendu en pharmacie.
Ce test, réalisable chez soi, consiste à prélever une goutte de sang que l'on soumet à des réactifs. Il permet d'obtenir un résultat en un quart d'heure. Il faut cependant attendre au moins trois mois entre le dernier rapport sexuel à risque et le dépistage afin que ce dernier soit fiable. L'auto-test est délivrable même aux mineurs sans l'accord parental. Un bémol cependant : le test du dépistage du VIH coûte autour de 28 € et n'est pas remboursé par la Sécurité sociale.
Pour en savoir plus : 0 800 840 800 ou www.sida-info-service.org.

VACCINATIONS GRATUITES

Se faire vacciner, c'est se protéger soi mais aussi son entourage.
Vos vaccinations et celles de vos enfants sont-elles à jour ? Au centre médical de Valenton, vous pouvez vous faire vacciner gratuitement, ainsi que vos enfants à partir de 6 ans, sans rendez-vous.
Prochaines séances les mercredis 4 novembre et 16 décembre de 13h30 à 17h30.
Bâtiment des enseignants santé scolaire : 2 bis, rue du 8-Mai-1945.
Tél. : 01 43 86 37 37.

Octobre rose : faites-vous dépister !

La campagne de lutte contre le cancer du sein, «Octobre rose», va battre son plein ce mois-ci. Avec un objectif phare : sensibiliser les femmes au dépistage de cette maladie. En effet, à partir de 50 ans, une mammographie est préconisée tous les deux ans. Dans le département, si vous êtes assurées à la Sécurité sociale et que vous avez entre 50 et 74 ans, vous recevez automatiquement tous les deux ans un «bon pour une mammographie» gratuite et sans avance de frais.
À partir de 2016, le dépistage pour les femmes présentant un « risque élevé » sera remboursé à 100%.
Vous pouvez contacter l'Adoc 94 au 0 800 69 27 78 (appel gratuit) et obtenir des informations sur le dépistage et les animations d'Octobre rose sur www.adoc94.com.

Droit du travail : un avocat spécialisé vous répond

Depuis septembre, le Relais social propose une nouvelle permanence d'un avocat spécialisé en droit du travail. Un service très demandé par la population comme nous l'explique Laurette Verheyde, secrétaire générale du Conseil départemental de l'accès au droit.

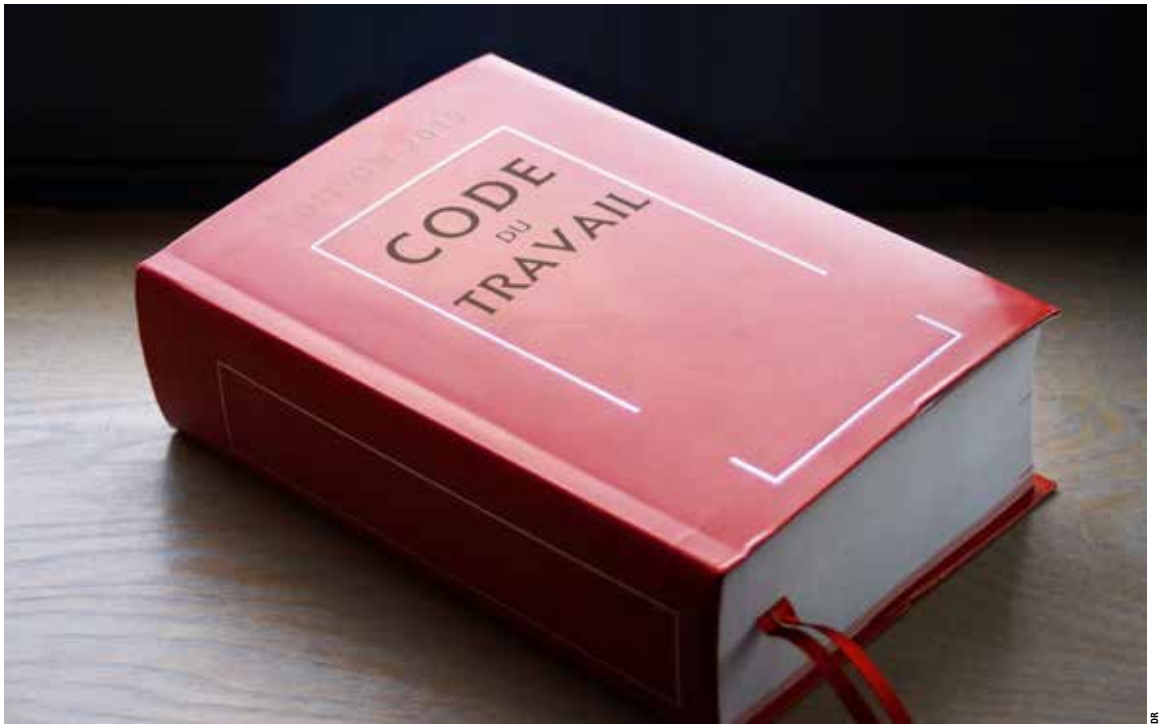

DR

Vous avez une question sur votre contrat de travail ? Une interrogation sur vos droits en tant que salarié ? Depuis le mois de septembre, chaque 2e vendredi du mois, un avocat spécialisé sur le droit du travail sera présent de 14h à 16h30 au Relais social. Il rencontrera les Valentonnais sur rendez-vous afin de les renseigner sur toute question concernant les relations employeurs/employés, qu'il s'agisse d'une rupture du contrat de travail ou d'une embauche, d'un travail saisonnier ou d'un CDI, d'une question sur le salaire ou les heures supplémentaires…

«Cette permanence répond à un véritable besoin qui a été identifié au point d'accès au droit de Valenton», souligne Laurette Verheyde, secrétaire générale du Conseil départemental de l'accès au droit. *«Dans les points d'accès au droit ou les maisons de justice et du droit du département, nous constatons que les questions qui reviennent le plus souvent concernent le logement, la famille et le travail. C'est pourquoi le Conseil départemental de l'accès au droit fait en sorte d'adapter le service proposé aux habitants à leurs besoins.»*

À Valenton, le Relais social permet aux Valentonnais, via de nombreuses permanences, généralistes ou spécialisées de se renseigner sur le droit des étrangers, de la famille, de la consommation, sur le logement, l'emploi ou la retraite. *«Dans un contexte social et économique difficile, il est important que les citoyens puissent bénéficier d'un accès au droit gratuit»*, estime Laurette Verheyde. Alors, n'hésitez pas à prendre contact avec le Relais social à Valenton ! ■

Agnès Raynal

Le code du travail menacé

C'est une nouvelle attaque contre les droits des salariés : le gouvernement a décidé de s'en prendre au code du travail. Un projet de réforme visant à le modifier en profondeur est aujourd'hui en chantier. Sous couvert de donner «plus de souplesse» aux entreprises et aux employeurs, les réformes annoncées permettront en réalité de contourner les lois protégeant aujourd'hui les salariés. Des annonces qui font plaisir au Medef, le principal syndicat du patronat…

CONTACT

Relais social : 1, cour de la Ferme – Résidence de la Bergerie
(à l'angle des rues Salvador-Allende et Colonel-Fabien).
Tél. 01 43 82 81 30.
Toutes les permanences sont gratuites et sur rendez-vous (retrouvez la liste des permanences en p. 34 de votre magazine ou sur **www.ville-valenton.fr**).

«Chiffre clé»

67 000

En 2014 sur plus de 67 000 sollicitations des points d'accès au droit dans le département, près de 10 000 ont pour objet le droit du travail.

Un nouveau cuisiniste au carrefour Pompadour

Mobalpa, enseigne spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de meubles de cuisines, a remplacé « Autour de bébé » le long de la RN6.

Patrick Ahnine, directeur du magasin (2e à gauche) et son équipe.

But, Fly, Ixina… Et maintenant Mobalpa. En s'implantant au carrefour Pompadour, le cuisiniste vient renforcer l'offre de magasins dédiés à l'ameublement qui forment l'identité de cette zone commerciale.

Avec une surface de vente de 480 m², Mobalpa implante à Valenton son plus grand «showroom» devant Paris et les communes de la petite couronne. *«70 % des nouveaux modèles sont exposés ici»,* dévoile Patrick Ahnine, le directeur commercial. Cet ancien vendeur de toiles de Maître aux États-Unis s'est lancé sur le tard dans le métier de cuisiniste et a choisi Mobalpa *«pour ses valeurs de transparence, de qualité, et d'engagement vis-à-vis du client.»*

La marque 100% française, issue de la contraction de «mobilier des Alpes», possède trois sites de production à Thônes en Haute-Savoie où sont fabriqués ses meubles depuis plus d'un siècle. Aujourd'hui, Mobalpa emploie plus de 1000 salariés, possède 280 magasins en France et réalise un chiffre d'affaires annuel de 250 millions d'euros.

Au fil du temps, pour répondre à la demande, le cuisiniste a élargi son savoir-faire aux différentes pièces de la maison : living-room, chambres, salle de bains... et présente les différentes combinaisons possibles dans sa nouvelle vitrine valentonnaise. *«Nos clients ne sont pas seulement issus de Valenton et des communes voisines mais de toute l'Île-de-France. Ils sont reçus par nos experts de l'agencement d'intérieur afin de concevoir un aménagement sur-mesure»*, indique Patrick Ahnine.

À Valenton, l'équipe Mobalpa est composée d'un directeur, de quatre concepteurs-vendeurs-décorateurs et d'une assistante commerciale. Patrick Ahnine prévoit d'ailleurs prochainement un renforcement des effectifs pour accompagner la montée en puissance de son activité.■

Caroline Brandt

PRATIQUE

86, avenue Henri-Barbusse
Tél. : 01 83 35 20 55
Ouvert de 10h à 19h du lundi au dimanche.

Semaine Bleue : des retraités créatifs et citoyens

La Semaine Bleue aura lieu du 12 au 16 octobre au service des Retraités. Au programme : conférences, repas à thème et thé dansant. Profitez-en aussi pour découvrir gratuitement les activités du service !

«*C'est une semaine entièrement dédiée aux seniors et à leurs activités que nous proposons du 12 au 16 octobre*», souligne Fatima Taoussi, responsable du service municipal des Retraités. Cette année, la Semaine Bleue aura pour thème « À tout âge, créatif et citoyen ». Et à Valenton, cette devise s'applique sans aucun doute aux seniors ! *«Nos retraités peuvent pratiquer des activités créatives, comme la fabrication d'objets et de décoration pour le banquet des retraités»*, cite Fatima Taoussi.

«La Semaine Bleue, c'est aussi l'occasion pour nos seniors de rencontrer des professionnels qui peuvent répondre à leurs questions», explique la responsable du service. *«C'est pour cela que nous participons à la journée porte ouverte du Centre local d'information et de coordination en gérontologie – le Clic 3 – du Val-de-Marne.»* Le service des Retraités y accompagnera les seniors valentonnais qui pourront échanger avec des professionnels du secteur sanitaire et social sur la santé, le maintien à domicile mais aussi les repas, les loisirs.

Enfin, si vous ne connaissez pas les activités du service des Retraités, n'hésitez pas à franchir la porte de l'espace Seniors ! Du 12 au 16 octobre, vous pourrez essayer gratuitement les activités proposées pour certaines tout au long de l'année : sophrologie, danse de salon, atelier informatique, etc. Il y en a pour tous les goûts ! La semaine s'achèvera par un thé dansant à la salle Rosa-Parks (Ferme de l'Hôpital). *«Nous accueillons tous les retraités avec le sourire et dans une ambiance conviviale !»*, conclut Fatima Taoussi. ■

Agnès Raynal

Demandez le programme !

Lundi 12 octobre
- De 10h à 11h : cours de sophrologie
- L'après-midi : conférence-débat sur le dépistage du cancer animé par la Ligue contre le cancer, suivi d'un goûter

Mardi 13 octobre : de 12h30 à 17h, repas antillais (9€) à la salle Rosa-Parks (Ferme de l'Hôpital – entrée par l'avenue Julien-Duranton au Val-Pompadour)

Mercredi 14 octobre : de 9h à 18h, portes ouvertes du Clic 3 (centre local d'information et de coordination en gérontologie)

Jeudi 15 octobre : atelier informatique avec le centre socioculturel La Lutèce et sortie organisée par l'UNRPA

Vendredi 16 octobre :
- De 11h15 à 12h : piscine à Bonneuil
- de 14h à 17h30 : thé dansant à la salle Rosa-Parks (Ferme de l'Hôpital – entrée par l'avenue Julien-Duranton au Val-Pompadour).

Renseignements et inscriptions auprès du service municipal des Retraités :
6, rue Gaston-Monmousseau.
Tél. : 01 43 82 95 71.
E-mail : service.retraites@ville-valenton.fr

Un Conseil communal de la jeunesse ouvert à tous

Le Conseil communal de la jeunesse (CCJ) aura bientôt un an d'existence. Cette instance composée de 12 élus souhaite s'élargir aux 12-17 ans désireux de participer à la vie citoyenne de leur commune.

Parmi les réalisations : deux tableaux dédiés à Nelson Mandela. La prochaine étape sera la réalisation d'une fresque pour orner le mur d'expression.

Aminata, Mamadou, Manon, Rayan… Ils sont 12 jeunes à siéger au Conseil communal de la jeunesse (CCJ). Élus l'an dernier pour deux ans par les élèves de 4e et 3e du collège Fernande-Flagon, ils se réunissent en commission et travaillent sur des actions communes ayant pour thèmes la citoyenneté, l'environnement, le sport et la culture…

En 2015, les jeunes élus ont participé activement aux événements municipaux comme la Fête du tri, la Fête du jeu et le Carnavalenton.

Cet été, un travail artistique autour de Nelson Mandela a été proposé par le CCJ et suivi par une trentaine de jeunes fréquentant l'accueil de loisirs. *«C'est la preuve que de nombreux jeunes ont envie de s'investir. Le CCJ les intéresse, c'est pourquoi nous souhaiterions l'élargir aux 12-17 ans qui souhaitent s'impliquer dans des actions collectives»*, annonce Brice Dassbach, le responsable. *«L'objectif étant de continuer à favoriser l'engagement citoyen et la participation à la vie locale.»* ■

Caroline Brandt

Ne pas décider sans l'avis des jeunes

Manon, 14 ans, 3e

« Cette année au CCJ a été très enrichissante. Nous avons participé à la 3e rencontre des conseils d'enfants et de jeunes du Val-de-Marne où nous avons pu échanger avec les villes voisines. Mais c'est dommage qu'on ne consulte pas plus les collégiens. Il faudrait leur demander ce qu'ils souhaitent pour leur ville afin de ne pas décider seuls mais au nom de tous. »

On se sent écouté

Mamadou, 15 ans, en classe de 2nde

« Au CCJ, on se sent écouté par les adultes. J'ai proposé des actions pour la protection de l'environnement et pour développer le sport. Côté projets, j'aimerais que le CCJ participe aux cérémonies commémoratives avec les anciens combattants. Je souhaiterais aussi réaliser une fresque pour décorer le skate parc de la Plage Bleue. »

PRATIQUE

Vous souhaitez faire partie du Conseil communal de la jeunesse (CCJ) ?
Contacter Brice Dassbach au 01 43 82 95 06.
Espace Nelson-Mandela. 13, rue des Ecoles

Du 9 au 16 octobre, votez pour le T12 !

Le 1er janvier 2016, Valenton risque d'être intégrée de force dans un des territoires de la Métropole du Grand Paris qu'elle n'a pas choisi. Or, l'avenir de Valenton est avec les villes situées à l'ouest de la Seine dans le «territoire n°12». La municipalité appelle donc les Valentonnais à faire entendre leur voix à l'occasion d'une grande consultation populaire et citoyenne organisée du 9 au 16 octobre dans tous les quartiers de la ville.

Le 22 septembre, l'État a confirmé ses projets pour Valenton et l'ensemble des communes qui formeront la Métropole du Grand Paris. Le Premier ministre envisage toujours d'intégrer de force notre ville au «territoire n° 11».

Ce territoire, avec lequel Valenton n'a jamais travaillé et n'a aucun projet en commun, regroupe les communautés d'agglomération de la Plaine centrale (incluant Créteil), du Haut-Val-de-Marne et la communauté de communes du Plateau Briard. *«C'est le scénario le plus mauvais pour Valenton !»*, martèle Françoise Baud, le maire. *«Un scénario décidé contre l'avis du conseil municipal et des citoyens qui ont soutenu nos projets en se prononçant à plus de 57% en notre faveur, lors des dernières élections municipales.»*

Car depuis de nombreuses années, Valenton travaille en partenariat avec les villes situées à l'ouest de la Seine. Des villes rassemblées notamment autour du bassin d'emploi d'Orly et avec lesquelles Valenton coopère dans de nombreux domaines : transports, emploi, urbanisme, environnement, etc. Pour Valenton, il est donc logique de rejoindre ce territoire (le T12), l'un des plus prometteurs en termes de production de richesses et de développement économique. *«Les Valentonnais doivent pouvoir bénéficier de l'essor du territoire n° 12 !»*, estime Françoise Baud. *«C'est pourquoi nous les invitons à se mobiliser nombreux et à faire entendre leur voix en participant à la consultation citoyenne.»*

Rendez-vous du 9 au 16 octobre, dans vos quartiers : ne laissez personne décider de votre avenir ! ■

QUI PEUT VOTER ?

Vous pouvez voter à partir de 18 ans, que vous soyez inscrits ou non sur les listes électorales et quelle que soit votre nationalité.

COMMENT VOTER ?

↘ Dans les bureaux de vote

Rendez-vous aux bureaux de vote mis en place dans les équipements publics ou dans votre quartier, du 9 au 16 octobre. Après avoir glissé votre bulletin de vote dans l'urne (vous avez reçu 3 bulletins dans votre boîte aux lettres), vous serez invités à signer le cahier d'émargement, après avoir mentionné votre nom, prénom et adresse. Des bulletins de vote et des cartes d'électeur seront également mis à votre disposition dans les bureaux.

↘ Par internet

Vous pouvez également voter en ligne via le site internet de la ville **www.valenton.fr.**

Une fois sur la page d'accueil du site, cliquez sur le logo «Je vote T12». La page vous permettant de voter s'affichera à l'écran. Indiquez vos nom, prénom et adresse mail et cliquez sur «voter». Un message de confirmation de votre contribution au vote s'affichera alors.

↘ Par correspondance

Déposez dans une enveloppe votre bulletin et sur une feuille blanche, mentionnez vos nom, prénom, adresse et signature. Envoyez l'enveloppe (affranchie) à : Mairie de Valenton, 48, rue du Colonel-Fabien, 94 460 Valenton.

Vous pouvez aussi remettre l'enveloppe à un élu de votre connaissance.

Où et quand voter ?

Vendredi 9 octobre
- Mairie A, salle des mariages, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- Quartier de La Lutèce, espace Camille-Claudel, de 18h à 19h30

Samedi 10 octobre

Quartier Val-Pompadour
- Avenue Julien-Duranton (au niveau de la boulangerie), de 9h30 à 11h30
- Place Joliot-Curie, de 9h30 à 11h30

Dimanche 11 octobre
- Marché de Valenton, de 9h à 12h30

Lundi 12 octobre
- Quartiers I3F l'Étang et Léo-Ferré, de 18h à 19h30, rendez-vous au city stade de la cité de l'Etang
- Groupe scolaire Jean-Jaurès, de 7h45 à 8h45

Mardi 13 octobre
- Ecole Paul-Langevin, de 7h45 à 8h45, devant l'école maternelle et l'école élémentaire.
- Quartiers La Bergerie et Le Gros Buisson, de 18h à 19h30, rendez-vous Cour de la Ferme (Relais social)

Mercredi 14 octobre
- Maternelle et élémentaire Paul-Éluard, de 7h45 à 8h45
- Quartiers des Vignes et Sacco-et-Vanzetti, de 18h à 19h30, rendez-vous sur le parking de la rue Vincent-Bureau

Jeudi 15 octobre
- Marché de Valenton (sous la halle), de 9h à 12h30
- Maternelle et élémentaire Henri-Wallon, de 7h45 à 8h45
- Quartier des Pologne, de 18h à 19h30, rendez-vous devant le bâtiment 3

Vendredi 16 octobre
- Ecoles Marcel-Cachin et Danielle-Casanova, de 7h45 à 8h45
- Quartier du Val-Pompadour, de 16h à 19h, rendez-vous sur le parvis du groupe scolaire Jean-Jaurès

Et aussi, du lundi au vendredi dans les services municipaux, aux heures habituelles d'ouverture au public.

RENDEZ-VOUS LE 17 OCTOBRE POUR LES RÉSULTATS

• La proclamation des résultats de la consultation citoyenne aura lieu, samedi 17 octobre, avant la tenue d'un conseil municipal extraordinaire qui rendra son avis sur le projet de décret.

Samedi 17 octobre, à partir de 9h, à l'espace Roland-Roche, rue Gaston-Monmousseau.

Le T12, un territoire d'ave

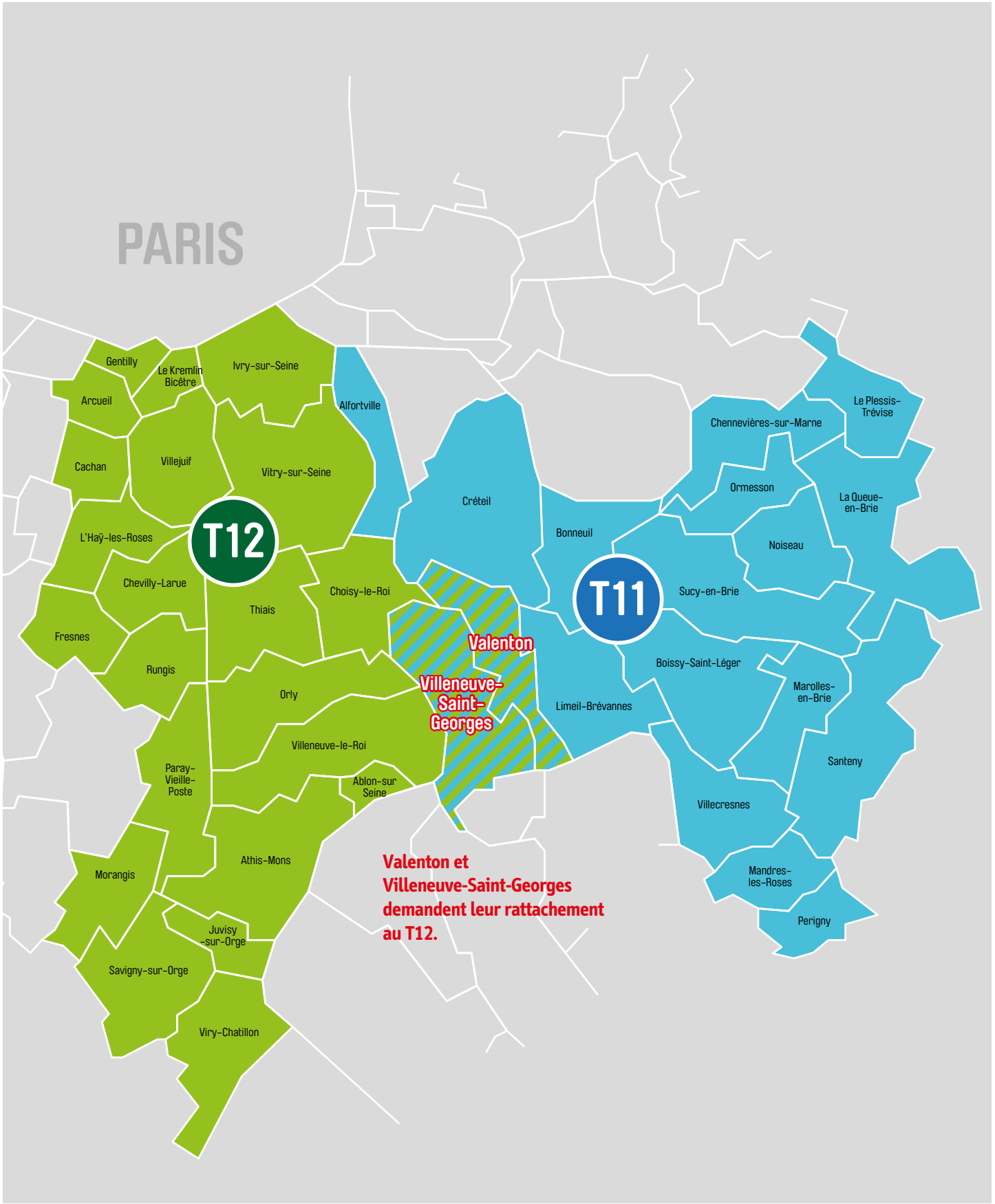

nir pour notre ville

Pourquoi choisir le T12 ?

Pour poursuivre le travail déjà engagé

Le « territoire n°12 » regroupe les villes du Grand Orly, des communautés d'agglomération du Val-de-Bièvre et de Seine-Amont (Casa) à laquelle Valenton a demandé son adhésion en 2014. Les villes membres de la Casa, Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine et Choisy-le-Roi, ont validé cette adhésion et travaillé avec Valenton à la création d'un projet de territoire commun.

Pour développer notre territoire

Notre commune coopère également avec le territoire plus large du Grand Orly dont 11 communes appartiennent au futur « territoire 12 » autour d'intérêts communs dans les domaines des transports, du développement économique, de l'emploi, de l'environnement...
Et depuis 2007, Valenton fait partie de l'Opération d'intérêt national Orly-Rungis-Seine-Amont, un important projet d'urbanisme et de développement qui concerne Valenton et 9 communes appartenant au « territoire n°12 ».

Pour l'emploi

Le pôle aéroportuaire d'Orly et le Marché international de Rungis font partie des grands moteurs économiques d'Île-de-France. De plus, la Communauté d'agglomération Seine-Amont a engagé un renouvellement de son tissu industriel avec notamment les zones d'activités Ivry-Confluences et Les Ardoines à Vitry-sur-Seine. Un dynamisme et des retombées économiques qui pourraient largement profiter aux Valentonnais si notre commune intégrait le « territoire n°12 ».

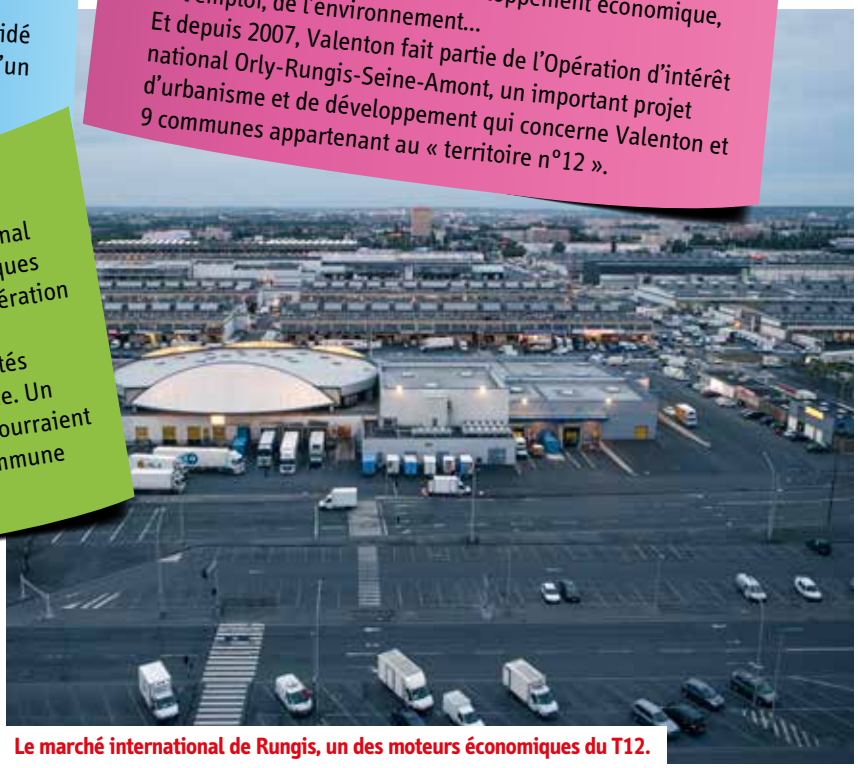

Le marché international de Rungis, un des moteurs économiques du T12.

Lire aussi le supplément spécial que vous avez reçu dans votre boîte aux lettres.
Suivez toute l'actualité sur www.valenton.fr

"Notre force, c'est vous !"

Le 24 septembre, les Valentonnais sont allés à la rencontre du maire lors d'une assemblée citoyenne organisée à l'espace Roland-Roche. L'occasion de mieux saisir les enjeux des futurs territoires de la Métropole du Grand Paris et ses conséquences sur la vie des citoyens.

Plusieurs habitants ont pris la parole au cours de la soirée, comme ici Odile Grosgeorges, la présidente du centre socioculturel La Lutèce.

«*Notre force, c'est vous !*», lançait Françoise Baud, maire de Valenton, le 24 septembre aux Valentonnais rassemblés à l'espace Roland-Roche, «*le pouvoir appartient au peuple ! À vous de le saisir pour défendre votre avenir !*» Une assemblée générale était organisée afin de présenter à la population les enjeux de la Métropole du Grand Paris et de les éclairer sur les projets de territoire récemment dévoilés par le gouvernement.

«Le pouvoir appartient au peuple ! À vous de le saisir pour défendre votre avenir !»

Alors que la Ville milite pour rejoindre le territoire n°12, les habitants ont pu poser leurs questions sur les coopérations déjà en place avec les villes de l'ouest de la Seine. «*Notre travail avec les villes du Grand Orly et la communauté d'agglomération de Seine-Amont, qui rejoignent le territoire n°12, remonte à plusieurs années*», a rappelé Françoise Baud. «*Avec eux, nous avons construit un projet de maison de santé pour Valenton. Et ce n'est qu'un exemple parmi beaucoup d'autres. Que deviendront ces projets si on nous intègre de force dans un autre territoire ?*»

La Ville peut aujourd'hui compter sur le soutien de la majorité des communes qui composent le territoire n°12. Le maire a également prévu d'écrire aux maires de toutes les villes qui forment la Métropole du Grand Paris pour les alerter sur ce déni de démocratie. Mais pour Françoise Baud, «*notre appui n°1, c'est vous ! Les Valentonnais ! Je compte sur votre mobilisation, car la démocratie n'est pas respectée, il faut le faire savoir.*»

Les Valentonnais s'étaient déjà exprimés lors de la précédente assemblée citoyenne pour demander l'organisation d'une votation populaire. Celle-ci débute le 9 octobre et se poursuivra dans l'ensemble des quartiers de Valenton jusqu'au 16 octobre. «*Nous ferons connaître notre point de vue et ça va faire du bruit !*», annonce le maire.

Ils ont participé à l'assemblée citoyenne

Qui sont les citoyens qui se sont déplacés le 24 septembre et pourquoi sont-ils venus ? Nous avons rencontré certains d'entre eux.

Joël Bod

«Il faut informer les citoyens»

« Il faut respecter la volonté des villes ! Lorsque Valenton sera intégrée à la Métropole du Grand Paris, les décisions risquent de ne plus être prises dans les communes.
Voilà pourquoi il est indispensable de bien informer les citoyens de ce qui les attend afin qu'ils puissent se mobiliser.
Les habitants doivent comprendre les enjeux de ces territoires qu'ils vont bientôt rejoindre. Je trouve que le combat mené par la municipalité de Valenton en faveur du territoire n°12 est courageux. Quand on a des convictions, il faut les défendre ! »

Murat Cetinkaya

«Nous devons décider de notre avenir»

« Je suis venu ce soir afin de comprendre quelles sont les raisons qui nous poussent à rejoindre le territoire n° 12.
Cette assemblée générale m'a permis de savoir pourquoi Valenton se bat pour décider de son avenir.
La municipalité avait clairement exprimé son choix de travailler avec des villes situées à l'ouest : le souhait de Valenton doit être respecté ! En tant que président de l'association culturelle franco-turque à Valenton, je pourrai éclairer mes adhérents s'ils me questionnent à ce sujet.
Je participerai à la consultation citoyenne en octobre car j'estime qu'il est important que les habitants s'approprient leur ville et puissent décider de leur avenir.»

Yohann Pudelko

«On ne se laissera pas faire !»

« Ça fait longtemps que Valenton se bat pour être entendue dans la future Métropole du Grand Paris.
Nous devrions avoir le droit de choisir notre territoire. Je suis venu ce soir pour entendre les arguments de la municipalité et pouvoir ensuite défendre mes convictions sur le terrain. Le maire nous a bien expliqué que l'État n'avait pas pu donner de raisons au rattachement de Valenton au territoire n° 11.
Ce sont sans doute des raisons politiques... Or, nous les citoyens, nous en avons assez ! On veut nous faire taire et écraser les résistances : on ne se laissera pas faire ! »

Yacoubou Alao

«J'invite tous les Valentonnais à se mobiliser !»

« En tant que Valentonnais, je me sens concerné par ce sujet. La métropole et les territoires auront des conséquences pour nous, les habitants, et pour les générations à venir. Les villes devraient avoir leur mot à dire sur les territoires auxquels elles seront rattachées. On nous parle de démocratie, mais on ne nous écoute pas ! Valenton a des liens depuis des années avec des villes situées à l'ouest et on voudrait jeter à la poubelle tout ce travail ? Ça n'a aucun sens ! J'ai décidé de m'engager pour défendre les projets de notre ville et j'invite tous les Valentonnais à se mobiliser pour participer à la consultation citoyenne. »

Dossier réalisé par Caroline Brandt et Agnès Raynal

VTMTP

Capital : 2 574 000 €

VIABILITÉ • TERRASSEMENT • MATÉRIAUX • TRAVAUX BUBLICS

Voirie - Terrassement - Enrobés - Assainissement - Réseaux

www.vtmtp.fr
contact@vtmtp.fr

Tél. 01 45 69 29 30
Fax. 01 45 69 38 83

26, avenue de Valenton
94450 LIMEIL BREVANNES

Votre publicité dans Flash Valenton.

magazine municipal d'information de

Diffusé chez tous vos clients résidentiels et professionnels, distribué dans toutes les boîtes aux lettres.

hsp

Pour toutes informations

01 55 69 31 00

contact@hsp-publicite.fr

Sécurité : la mobilisation a payé !

Depuis de nombreuses années, Valenton ne cesse d'exiger que l'État mette en place sur son territoire les moyens nécessaires pour assurer la sécurité de ses habitants. Preuve que la mobilisation paye, le préfet du Val-de-Marne a annoncé, le 21 septembre dernier, qu'une brigade spécialisée de 15 agents de terrain allait être créée pour les communes de Valenton et Villeneuve-Saint-Georges.
Le préfet a également déclaré que le projet de redécoupage de la circonscription de police de Villeneuve-Saint-Georges, réclamé depuis de nombreuses années par la municipalité de Valenton, avançait. Il s'agirait de déployer les effectifs de police sur les deux communes de Valenton et Villeneuve-Saint-Georges au lieu des quatre communes actuelles. Les villes d'Ablon et Villeneuve-le-Roi auraient leur commissariat à Choisy-le-Roi. Ces trois communes étant sur la même rive de Seine, cela éviterait aux forces de police d'avoir à franchir le pont de Villeneuve. ■

Un vœu pour la défense du logement social

**Les orientations budgétaires de l'État pour 2016 prévoient la baisse drastique du budget du logement. Ces «économies» se concentrent sur la baisse des aides au logement et des aides à la pierre.
Or, ces aides en faveur de la construction, modiques dans le budget de l'État, sont essentielles pour les organismes HLM qui peuvent ainsi produire en nombre des logements à loyers modérés.**
«À ces dispositions, s'ajoute l'annonce le 23 juillet dernier, par la ministre du Logement, de créer un fonds national des aides à la pierre en 2016, puisqu'il faudra bien combler le vide budgétaire de l'État. Ainsi, ce sont les organismes HLM qui vont financer la construction de logements sociaux et non plus l'État, et à un niveau historiquement jamais atteint !», **dénonce la municipalité dans un vœu adopté au conseil municipal du 29 septembre.
Dans ce vœu, le conseil municipal exige l'abandon immédiat de ces mesures ainsi qu'une réelle modernisation de la gestion des aides à la pierre, conformément aux engagements électoraux du président de la République.**
Vœu adopté à l'unanimité.

Soirée des diplômés

La traditionnelle soirée des diplômés aura lieu **vendredi 20 novembre** au centre de loisirs Daniel-Féry. Si vous avez obtenu votre BEP, bac général ou professionnel, BTS, licence, maîtrise etc., inscrivez-vous auprès du Pôle accompagnement à l'autonomie situé impasse Guérin (tél. 01 43 82 94 98), muni de votre diplôme ou de votre relevé de notes.
Soirée des diplômés : vendredi 20 novembre, à partir de 18h30, centre de loisirs Daniel-Féry : 6, rue Etienne-Dolet.

La Mirabal

La 6e édition de la Mirabal aura lieu **dimanche 29 novembre.** N'hésitez pas à vous inscrire pour participer à cette course «pour l'égalité et contre les violences faites aux femmes». Les départs d'un 5 et 10 km, d'une Course Avenir, ainsi que d'une Marche d'engagement seront donnés de 10h à 12h, au parc du Tremblay. Avec une nouveauté cette année : le challenge de l'équipe la plus nombreuse !
**Dimanche 29 novembre au parc du Tremblay : 11, bd des Alliés à Champigny-sur-Marne.
Informations, inscriptions et règlement : www.lamirabal-tremplin94.org, tél. : 01 48 53 73 38.**

L'ÉLECTION DE MÉTIN YAVUZ DÉFINITIVEMENT ANNULÉE

L'annulation de l'élection de Métin Yavuz au conseil municipal de Valenton et son inéligibilité pour une durée d'un an ont été confirmées en septembre par le Conseil d'État. Tête de liste de l'opposition face à Françoise Baud aux dernières municipales, Métin Yavuz avait vu son élection annulée par le tribunal administratif de Melun en octobre 2014 pour non-dépôt de ses comptes de campagne dans le délai légal. Par ailleurs, la Commission nationale des comptes de campagne avait constaté leur irrégularité.

Sport

Vous êtes une collégienne en classe de 4e ou 3e ? Le Département propose une aide de 12 € valable uniquement pour le sport scolaire du mercredi après-midi, dispensé par les professeurs d'éducation physique et sportive (EPS) dans les collèges. Cette aide est valable, sans condition de ressources. Il suffit pour cela de remplir un formulaire de demande (téléchargeable sur www.valdemarne.fr) et de le remettre à un professeur d'EPS.

Des totems pour les commerces

Comme elle l'avait rappelé lors d'une rencontre avec les commerçants en juin dernier, la Ville souhaite renforcer et dynamiser son tissu commercial (Flash de juillet-août 2015). Les résultats de l'enquête commerciale menée en partenariat avec la Chambre de métiers ont permis aux services municipaux de dégager plusieurs pistes d'action comme l'implantation d'une nouvelle signalétique afin de mieux identifier les commerces et les entreprises.

Une signalisation de type «totems» complétée par un plan du secteur sera installée aux abords des zones d'activités commerciales du Champ Saint-Julien, Gabriel-Péri et Val-Pompadour, et des zones d'activités industrielles Bois Cerdon, Actipark, Gabriel-Péri, les Roseaux et Val-Pompadour. Ces panneaux seront complétés par un fléchage afin de mieux orienter passants et automobilistes vers ces zones d'activités.

D'autre part, les commerçants pourront s'adresser, à partir de l'année prochaine, à un interlocuteur unique grâce au recrutement d'un chargé de mission «commerce-emploi». Son rôle sera d'assurer l'interface entre les commerçants et la municipalité.

Enfin, dans le cadre de la préparation de son budget 2016, la Ville a lancé une étude sur la création d'un service de type «gardes urbains» afin d'assurer la fluidité du stationnement à proximité des commerces tout en permettant d'améliorer la sûreté dans la commune par une présence sur le terrain.

La Lutèce désigné quartier prioritaire par l'État

Le quartier de la Lutèce vient d'être retenu par l'État dans la liste des quartiers prioritaires pour le programme de renouvellement urbain. Cette décision signifie que des fonds importants vont être accordés au bailleur afin de réaliser les travaux de réhabilitation demandés par les locataires.

Près de 500 familles s'étaient exprimées en mai dernier pour demander des travaux lors d'un référendum organisé dans le quartier. L'amicale des locataires fait circuler une pétition qui a déjà recueilli plus de 300 signatures afin que les travaux débutent sans tarder et prennent en compte les demandes des habitants. Une liste des travaux à réaliser a été élaborée et l'amicale des locataires demande à être associée au comité de pilotage des travaux.

L'amicale des locataires «CNL La Lutèce» tient une permanence chaque lundi de 17h à 19h au centre socioculturel La Lutèce (1, rue Charles-Gounod).

Élections régionales

Les 6 et 13 décembre prochains, n'oubliez pas d'aller voter ! Vous voterez pour vos conseillers régionaux, via un scrutin de liste à deux tours. Le conseil régional d'Ile-de-France sera ainsi élu pour une durée de 6 ans. Parmi ses domaines d'intervention on trouve : la gestion et l'entretien des lycées, la formation professionnelle, le développement économique ou encore l'aménagement du territoire.

Colis ou banquet ?

Les retraités ont **jusqu'au 31 octobre dernier délai** pour s'inscrire et recevoir le traditionnel colis de Noël ou participer au banquet qui aura lieu **mercredi 16 décembre.** Un courrier est adressé à chacun d'entre eux avec un bulletin d'inscription à retourner en main propre ou par courrier.

Renseignements auprès du service des Retraités : 6, rue Gaston-Monmousseau, tél. 01 43 82 95 71 ; service.retraites@ville-valenton.fr

Jean Dalla Torre, fondateur de Lire et écrire 94, nous a quittés

Né le 28 mai 1932, Jean Dalla Torre était un autodidacte. Italien, russe et juif par ses origines, il disait de lui-même : *«Je suis planétaire et ma passion, c'est d'établir des passerelles entre différents cercles.»*

Champion de scrabble, c'était un passionné de savoirs : il possédait 23 dictionnaires différents dont le plus ancien, le «Louis Moreri» était daté de 1712.

Jean Dalla Torre était membre d'une vingtaine d'associations telles que Amnesty international et nous lui devons la création, le 16 novembre 1998, de l'association Lire et Écrire 94 qui propose des cours d'alphabétisation pour adultes. Car disait-il : *«L'un des premiers droits de l'homme, c'est de savoir lire et écrire».*

Chèque solidarité

La Fête des solidarités organisée par le Conseil général se tiendra **samedi 28 novembre** à Valenton. Cette fête s'accompagne de la remise d'un chèque de 30, 45 ou 60 euros aux familles non imposables (en fonction de la composition du foyer fiscal). Pour recevoir ce chèque, les familles doivent s'inscrire **à partir du mois d'octobre.**
Renseignements sur www.valdemarne.fr

SERVICE DES RETRAITÉS

Le service municipal des Retraités propose de nombreuses activités tout au long de l'année. Voici un extrait de leur programme du mois d'octobre :

- Du 12 au 16 octobre : Semaine Bleue (conférences, sorties, repas à thème, thé dansant)
- Mardi 20 octobre : atelier pâtisserie « tarte d'automne »
- Jeudi 22 octobre : marche au lac de Créteil
- Lundi 26 octobre : atelier créa, fabrication de bijoux pour le marché de Noël
- Mardi 27 octobre : repas tous ensemble

Renseignements auprès du service des Retraités : 6, rue Gaston-Monmousseau, tél. 01 43 82 95 71 ; service.retraites@ville-valenton.fr

KERMESSE DE L'ÉNERGIE

Samedi 10 octobre, de 10h à 18h, l'Agence de l'énergie du Val-de-Marne ouvre ses portes à l'occasion de la Fête de l'énergie.
De nombreuses animations ludiques de sensibilisation aux économies d'énergie et au développement durable sont prévues : chamboule-tout des énergies, constructions d'éoliennes, pêche à la ligne, speed conseil, des activités pour tous les goûts et pour tous les âges ! Rendez-vous à l'Agence de l'énergie du Val-de-Marne : 36 rue Edmond-Nocard à Maisons-Alfort.
Plus d'infos sur www.caue94.fr.

Cours de tai-chi

L'association Song Long propose des cours de tai-chi à Valenton. Cet art traditionnel vietnamien favorise le bien-être du corps et de l'esprit par l'exécution de mouvements respiratoires lents. Cette activité se pratique à tout âge et favorise l'entretien des articulations et des muscles, la coordination des gestes, l'équilibre, le déplacement dans l'espace, la mémoire, le calme intérieur, la confiance en soi. Les cours ont lieu le vendredi, de 12h15 à 13h15, au gymnase Paul-Eluard, rue Gaston-Monmousseau.
Tarif des cours : 160 € cotisation annuelle, assurance, licence fédérale comprise (1 cours d'essai gratuit).
Contact : Klébert Brassecasse (instructeur), tél. 06 64 93 75 82 ; email : eveil10@hotmail.fr ; site internet : tai-chi-khien.com.

Cité des métiers

Recherche d'emploi, orientation, formations, création d'entreprise... Ce mois d'octobre, la Cité des métiers du Val-de-Marne vous accueille au 14, rue Waldeck-Rousseau. Vous trouverez conseils, informations et réponses à vos questions au cours des nombreux ateliers et autres permanences. Voici quelques dates :

- Simulation d'entretien de recrutement : mercredi 14 octobre, de 9h à 12h
- «Rédiger un CV efficace» : jeudi 15 octobre, de 9h15 à 12h
- «Création d'entreprise ou d'association : et si vous vous lanciez ?» : mercredi 21 octobre, 13h45.
- «Conduire son projet de création d'entreprise» : lundi 26 octobre, 9h15.

Ouvert le lundi 9h30-12h et 13h-17h, et du mardi au vendredi 13h-17h30
94600 Choisy-le-Roi - 01.48.92.49.00
Plus d'informations sur http://citedesmetiers-valdemarne.fr

Le Conseil environnement

L'automne est une saison propice à la cueillette des champignons. Contrairement à ce que l'on peut croire, les champignons n'appartiennent pas à tout le monde, mais au propriétaire de la forêt. Une cueillette familiale est tolérée dans les forêts publiques mais tout ramassage non autorisé ou trop important est puni d'une amende. Il est par ailleurs interdit de vendre sa collecte. Ne cueillez que des espèces connues, de taille adulte et en bon état. Certaines espèces sont toxiques et 5 ou 6 sont mortelles. Au moindre doute, l'avis d'un spécialiste, pharmacien et/ou mycologue est recommandé.

Et si on découvrait un nouveau sport ?

C'est le principe de la nouvelle activité proposée par le Club sportif de Valenton : tester plusieurs disciplines tout au long de l'année avant d'opter pour celle de son choix.

Sous l'œil attentif de Kévin Charles (à gauche) et de Lydéric David (à droite), les 6-12 ans testent leurs préférences.

Hand ou basket ? Karaté ou judo ? Pas toujours facile de se décider lorsqu'il s'agit de s'inscrire pour toute une année scolaire. *«Entre 6 et 12 ans, les enfants sont hésitants, ils ont tendance à se démotiver en cours d'année»*, constate Kévin Charles, animateur sportif.

«Avec le " multisports ", les enfants ont la possibilité de découvrir plusieurs disciplines différentes tout au long de la saison : trampoline, judo, basket, jeu d'opposition… et de sortir du traditionnel "foot pour les garçons et danse pour les filles".»

L'activité multisports a débuté en septembre par une initiation à l'athlétisme, *«idéale pour développer la motricité»*, assure l'animateur sportif. Après la Toussaint, les petits sportifs apprivoiseront les jeux d'opposition comme le judo ou le karaté, puis les différents sports de raquettes, la danse et le trampoline… avant de terminer par les sports de ballon (hand, basket, foot…). *«Il s'agit aussi de leur présenter de nouvelles disciplines, pas forcément proposées à Valenton, comme l'athlétisme, le volley, ou le rugby. D'ailleurs, si des sportifs ont de nouvelles pratiques à nous présenter, qu'ils n'hésitent pas à nous rejoindre !»*

Autre avantage du «multisports» : *«Il n'y a pas de compétitions, on n'est pas là pour se confronter aux copains mais pour se faire plaisir.»* Cette nouvelle section attire déjà une trentaine d'enfants, mais pas d'inquiétude, il reste encore des places ! ■

Caroline Brandt

Multisports :
Mercredi de 17h à 18h (6-7 ans) et de 18h à 19h (8-12 ans) au gymnase Paul-Éluard (rue Gaston-Monmousseau).
Samedi de 10h à 11h30 (6-12 ans) au gymnase Guy-Môquet (avenue Guy-Môquet).
Inscriptions auprès du CSV : 11, rue des Ecoles.
Tél. : 01 56 87 11 50.

Le président du CSV passe la main

Cyril Tuffery a quitté la présidence du Club sportif en avril dernier*. Le Valentonnais a débuté tout petit au CSV en gymnastique, avant de diriger cette section pendant quatre ans, puis de prendre les rênes du club omnisports en 2002. *«J'ai toujours eu beaucoup de plaisir à m'occuper du club et à travailler avec la ville de Valenton»*, exprime Cyril Tuffery. *«Ce fut un bel investissement de la part de tous.»* Nous lui souhaitons une très bonne continuation.

*C'est Robert Jesus, vice-président du club, qui assure l'intérim en attendant l'élection du président en novembre.

Championne de la prévention routière

Jeune Valentonnaise de 11 ans, Cassendra Treport a obtenu en juin dernier le premier prix de la prévention routière du Val-de-Marne.

Avec une moyenne de 97 points sur 100, Cassendra a obtenu le meilleur résultat du département. Une fierté pour l'école Paul-Langevin, mais aussi pour la ville de Valenton qui compte une nouvelle lauréate. *«La première épreuve consistait à réaliser un parcours à vélo»*, raconte la gagnante. *«Il fallait passer entre des plots, respecter le marquage au sol, et savoir s'arrêter devant un obstacle…»*

Les meilleurs «cyclistes» de chaque école ont ensuite été testés sur leur connaissance du code de la route et des panneaux de signalisation. Un jeu d'enfant pour la fillette qui confie se déplacer très souvent à bicyclette et s'intéresser de près aux règles de conduite. *«Je me promène beaucoup à vélo dans Valenton ou pour aller voir mes copines et je n'ai pas envie d'avoir un accident !»*, assure la jeune championne. Cécile, sa maman, approuve : *«Je trouve l'action de la prévention routière très utile, c'est important d'apprendre les règles de la circulation le plus tôt possible.»* Cette ancienne urgentiste dans les hôpitaux de Paris sait de quoi elle parle : *«Si au moins on respectait les règles et si l'on roulait moins vite, on pourrait éviter des accidents graves. »*

Le 24 juin dernier, Cassendra a assisté à l'annonce des résultats à l'Hôtel du Département, en compagnie de sa famille, de son directeur d'école, du premier adjoint au maire de Valenton, et de deux autres lauréats valentonnais, Bekaro et Matthias. *«J'étais vraiment surprise d'être la première »*, raconte la jeune fille, *«comme mon nom était le dernier, j'ai même cru que le jury m'avait oublié !»* Une cérémonie très émouvante doublée d'une belle récompense pour Cassendra : un VTT flambant neuf ! ■

Caroline Brandt

Cassendra Treport avec la coupe qu'elle a reçue lors de la finale départementale.

Enquêtons à Valenton

Vous pensez bien connaître votre ville ? Et si vous vous trompiez ? Enfilez des gants en plastique, attrapez un appareil photo, un carnet et un stylo et transformez-vous pour quelques heures en véritable enquêteur avec le Deuxième groupe d'intervention. Prochain rendez-vous le 17 octobre.

Ema Drouin rassemble autour des plans des quartiers, les objets collectés lors du premier atelier d'exploration.

Un morceau de plastique, des fruits tombés de l'arbre, un bout de journal… chaque objet trouvé à Valenton raconte un petit morceau de son histoire. Partant de ce principe, Ema Drouin, directrice artistique du Deuxième groupe d'intervention propose aux Valentonnais des ateliers d'exploration ludique tout au long de l'année. Le premier avait lieu le 26 septembre et a emmené les apprentis-enquêteurs dans les rues du Val-Pompadour.

«Nous partons en petits groupes à la découverte d'un quartier de la ville», explique Ema Drouin. *«Je propose à chacun une mission de collecte et d'observation dans ce quartier. Les participants dessinent, écrivent, prennent des photos, filment et récupèrent des petits objets qui se trouvent dans l'espace public.»* Le résultat de la collecte est rangé dans de petits sachets en plastique et consciencieusement étiqueté.

«L'objectif est de réaliser une cartographie "sensible" de Valenton», explique Ema Drouin. Objets, images, films, dessins… toutes ces données sont ensuite rassemblées dans un local situé au 35, rue du Colonel-Fabien pour constituer une exposition qui traduira la vision qu'ont les habitants de leur ville et de leurs quartiers.

Une première ouverture au public est prévue au mois de décembre, et les sessions d'exploration se poursuivront tout au long de l'année pour se conclure par une présentation théâtralisée au Carnavalenton. *«C'est facile, amusant, c'est gratuit, et cela permet à chacun de redécouvrir des lieux que l'on pense connaître par cœur»*, souligne Ema Drouin. Alors lancez-vous et venez participer aux prochaines sessions ! Rendez-vous dès le 17 octobre pour explorer le quartier du centre-ville.

Pour en savoir plus rendez-vous sur : www.deuxiemegroupe.org/ et sur le blog emadotemdotorg.wordpress.com/on-ecrit-sur-tout-ce-qui-bouge-a-valenton/ ■

Agnès Raynal

Les prochains rendez-vous

- **Samedi 17 octobre, quartier du centre-ville, mairie et marché** (rendez-vous à 10h et à 14h30 au 35, rue du Colonel-Fabien)
- **Samedi 14 novembre, quartier de la Lutèce** (rendez-vous à 10h et à 14h30 au 35, rue du Colonel-Fabien)
- **Samedi 12 décembre, quartier du centre-ville, château Périssaguet** (rendez-vous à 10h et à 14h30 au 35, rue du Colonel-Fabien).

Inscrivez-vous auprès de la Direction socioculturelle : 10 bis, rue du Colonel-Fabien, Tél. 01 43 86 37 58. À partir de 8 ans. Gratuit.

Exposez vos œuvres !

Comme chaque année, la municipalité invite les Valentonnais à dévoiler leurs talents à l'occasion de l'exposition « Les Valentonnais s'exposent » qui aura lieu du 6 au 10 novembre.

Cette année, l'exposition aura pour thème «les paysages». Qu'ils soient réels ou imaginaires, naturels ou urbains, qu'on les aime ou qu'on les déteste, qu'ils évoquent des souvenirs ou provoquent des émotions… nous avons tous un paysage à partager !
Les Valentonnais qui souhaitent participer à l'exposition **ont jusqu'au 16 octobre** pour se faire connaître et apporter leurs œuvres à la Direction socioculturelle (10 bis rue du Colonel-Fabien), **bien enveloppées et signées.**
«Le thème du paysage est très ouvert», souligne Nadine Rémy, responsable du service Culturel de la Ville. *«Le résultat peut être complètement abstrait, chacun peut se l'approprier, que l'on réalise des peintures, du dessin, des sculptures, du collage, des maquettes, de la broderie. Toutes les propositions sont les bienvenues !»*
Alors laissez parler votre imagination et n'hésitez pas à apporter votre contribution à l'exposition.
«Les Valentonnais s'exposent», espace Camille-Claudel (rue Charles-Gounod) à côté du centre socioculturel La Lutèce) : vernissage vendredi 6 novembre à 18h ; samedi 7 et dimanche 8, de 11h à 18h ; visite des écoles les 9 et 10 novembre. Renseignements au 01 43 86 37 58. ■

Agnès Raynal

La BandaCarnavalenton : c'est reparti !

Samedi 7 novembre, la BandaCarnavalenton reprend du service ! Vous voulez participer à l'élaboration du prochain Carnavalenton ? Alors venez donner votre avis lors de la première réunion de l'année prévue le 7 novembre, de 10h à 12h, en mairie A (rue du Colonel-Fabien). Pas besoin de faire partie d'une association ou d'être présent à toutes les réunions, l'important c'est de participer. Alors rejoignez la BandaCarnavalenton !

Ateliers artistiques : inscrivez-vous !

• *Arts plastiques*
Enfants de 7 à 15 ans : le lundi, de 18h à 20h
A partir de 16 ans (ados et adultes) : le lundi, de 20h à 22h
• *Théâtre*
Pour les 7-11 ans : mardi, de 18h15 à 19h45
Plus de 16 ans : mardi, de 20h à 22h30
• *Orchestre Tutti*
De 7 à 16 ans : mercredi, de 17h15 à 19h15
• MusiConte
De 5 à 10 ans : mercredi de 16h à 17h
Tarifs calculés selon le quotient familial : de 23€ à 116€ pour le théâtre ; de 9€ à 47€ pour la musique et de 11€ à 54€ pour les arts plastiques.
Inscriptions au 01 43 86 37 58

À LA DÉCOUVERTE DES PAYSAGES SONORES

Cette année, les enfants participant à l'Heure de Musique mais aussi à l'orchestre Tutti, et à l'atelier MusiConte, s'intéresseront aux paysages sonores. Guidés par la violoncelliste Anaïs Moreau, spécialiste de la musique contemporaine, ils apprendront à créer eux-mêmes leurs propres « paysages sonores ». Improvisation instrumentale et vocale seront au cœur de ce nouveau voyage musical, tout au long de l'année.

Une école qui suit le mouvement !

La maternelle Danielle-Casanova, qui bénéficie actuellement de travaux d'agrandissement, est la première école de Valenton à recevoir le nom d'une personnalité (lire encadré) après l'école Jean-Jaurès à Pompadour. Retour sur son histoire.

Une classe de maternelle dans l'actuelle salle des mariages de la mairie en 1952.

L'école dans le « château Bariquand »

En 1937, la commune achète à la famille Bariquand sa propriété de Valenton. Il y a en effet urgence à donner de nouveaux locaux à l'école des filles, alors située rue des Écoles, décrite comme un « véritable taudis scolaire » dans un courrier adressé au ministère de l'Éducation nationale. La guerre et les travaux repoussent la rentrée à octobre 1950. L'école est donc inaugurée par la municipalité le 3 juin 1951 sous le nom de Danielle Casanova dans le bâtiment qui abrite aujourd'hui la mairie A.

Le déménagement dans les locaux actuels

Le bulletin d'informations municipales de décembre 1964 indique que le château du parc communal* est encore en service à cette date avec 5 classes, mais que ces dernières ne peuvent pas donner entière satisfaction aux tout-petits, n'étant pas adaptées à cette fonction.
Le déménagement dans les locaux de l'actuelle école se produit probablement à la rentrée 1965, après la réalisation de travaux destinés à les doter d'un réfectoire et d'une salle de jeux. En 1970, l'école maternelle du Centre, place Vaillant-Couturier, reprend le nom de Danielle Casanova.

Une école qui s'agrandit au gré des besoins

Le 17 septembre 1988, le maire Julien Duranton inaugure l'école qui a connu des travaux d'agrandissement entre 1983 et 1988, afin de recevoir les enfants habitant le quartier du Vert-Cœur. L'école en ressort embellie. Elle dispose de nouvelles classes, de salles neuves pour le repos et les jeux, d'une salle affectée au centre de loisirs de la petite enfance, de sanitaires supplémentaires et d'une nouvelle cour donnant sur un parc.
Enfin, toujours dans le souci de répondre à la hausse des effectifs, l'école bénéficie depuis juillet 2015 de travaux d'extension et de réhabilitation qui devraient durer jusqu'à octobre 2016. ■

Blandine Chincholle

*le parc de la Libération.

Danielle Casanova, figure de la Résistance

Danielle Casanova est née en 1909 à Ajaccio. Militante communiste à partir de 1928, elle fonde l'Union des jeunes filles de France. Sous l'occupation, elle entre dans la Résistance et sera déportée en 1943 au camp d'Auschwitz Birkenau. Dans le camp, où elle fait fonction de dentiste, elle apporte son aide aux autres femmes déportées. Elle y mourra du typhus en 1943 à l'âge de 34 ans. Elle reste dans les mémoires comme une grande figure de la Résistance.

Les propos tenus dans cette page sont sous la responsabilité des groupes politiques qui en assurent seuls la rédaction.

Groupe des élus communistes et républicains

LE MONDE DU TRAVAIL ENCORE ATTAQUÉ !

Pas un mois sans que le ministre des finances, le banquier Macron ne fasse la démonstration qu'il ne comprend rien au monde réel : *«Il faut des jeunes français qui aient envie de devenir milliardaires»*, *«Le travail du dimanche, c'est plus de liberté»*, *«Si j'étais chômeur, je n'attendrais pas tout de l'autre»*... et maintenant *«Le statut des fonctionnaires n'est plus adapté au monde tel qu'il va»*. Ces déclarations ne se font pas au hasard. Le gouvernement Valls, aux abois et coupé du peuple, braconne sur les terres de droite. Il utilise ces déclarations démagogiques et mensongères pour justifier sa politique, qui s'attaque aux droits des salariés du privé (le code du travail), comme ceux du public ! Les fonctionnaires font un bouc-émissaire de plus pour les populistes de tous poils, ceux qui pointent au gouvernement comme ceux de droite ou d'extrême droite. Pourtant, les salaires des agents publics sont gelés depuis 5 ans. Et on demande toujours plus aux hospitaliers, aux fonctionnaires de police, aux enseignants,... car ils sont le service public, celui qui protège et travaille au bien commun. Prétendre, au nom de l'égalité, niveler par le bas les droits des salariés en s'attaquant au statut des fonctionnaires va-t-il résoudre un seul problème ? Quel bénéfice le pays, l'économie et les foyers français tireraient d'un tel recul ? Aucun, au contraire, c'est un pas de plus vers la précarité. Le gouvernement ferait mieux de s'attaquer aux vrais tabous, la fraude et l'évasion fiscale, le pouvoir de la finance... En effet pour tout va bien, 34% d'augmentation des profits des entreprises du CAC 40 au premier trimestre 2015. Quel salarié peut en dire autant ? +50%, cette année, pour le Crédit d'Impôts Compétitivité Emploi sans aucun résultat pour l'emploi et les conditions de travail et de salaires. Près de 1000 Valentonnais avaient demandé la création d'un observatoire de l'utilisation des fonds des entreprises, le préfet vient de refuser, qu'est-ce que cela cache ? Et comme cela ne suffit pas aujourd'hui on parle de «fliquer» les chômeurs, s'ils sont au chômage c'est de leurs fautes et bien sûr pas de la faute du patronat qui licencient à tour de bras.

Je ne peux terminer cette tribune sans exprimer notre profond dégoût devant les propos de Nadine Morano (ex-UMP) qui évoque la France comme *«une Nation de race blanche»*. Pour notre part la France que nous aimons est cette France riche de cette diversité, une France multi-culturelle, une France du vivre ensemble.

Martine Albert
Présidente du groupe des élus communistes et républicains

Groupe des élus d'opposition «Ensemble, prenons en main l'avenir de Valenton»

TEXTE NON PARVENU DANS LES DÉLAIS

d'octobre à novembre : l'agenda

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ESPACE JULIEN-DURANTON

Jeux de mémoire
Les mardis 9 et 23 octobre ;
6 novembre
à 14h30
À l'espace atelier de la bibliothèque

Ateliers broderie
Thème : nature et monde animal
Mercredi 21 octobre et 4 novembre,
À 17h
à l'espace atelier de la bibliothèque
Pour les ados et les adultes

Le Temps des histoires
Lecture d'albums
Mercredi 21 et 28 octobre,
à 10h15
Pour les enfants jusqu'à 5 ans,
ouvert aux adultes.

Bibliothèque municipale
Place Paul-Vaillant-Couturier.
Tél. : 01 43 86 37 81/83 ;
www.biblio-valenton.fr

CULTURE

La légende du Puits-Milieu
Théâtre musical
Samedi 10 octobre
à 15h
Salle Odette-et-Gilbert-Prinçay
(centre socioculturel La Lutèce)
Gratuit. À partir de 6 ans.

« On écrit sur tout ce qui bouge »
Ateliers d'exploration de Valenton
du Deuxième groupe d'intervention
Samedi 17 octobre,
quartier du centre-ville,
mairie et marché
De 10h à 13h
et de 14h30 à 16h30.

Les Valentonnais s'exposent
Thème : Les paysages
Vernissage vendredi 6 novembre à 18h ;
Samedi 7 et dimanche 8,
de 11h à 18h
Espace Camille-Claudel, rue Charles-Gounod
(à côté du centre socioculturel La Lutèce)

Renseignements auprès de la Direction socioculturelle :
10 bis, rue du Colonel-Fabien,
Tél. : 01 43 86 37 58.

CONSULTATION POPULAIRE ET CITOYENNE

« Je choisis mon avenir »
Du 9 au 16 octobre,
dans les quartiers et services municipaux.
Lire également votre dossier du mois.

SEMAINE BLEUE

Activités pour les seniors
Du 12 au 16 octobre
Conférence, repas à thème, sortie, ateliers...
Lire également en p. 14

CONSEIL MUNICIPAL

Conseil extraordinaire
samedi 17 octobre
à 9h
Mardi 3 novembre,
à 20h30
Espace Roland-Roche,
rue Gaston-Monmousseau

CENTRE SOCIOCULTUREL LA LUTÈCE

Création de « paper toy »,
personnages en 3 dimensions
Mercredi 14 octobre,
de 14h à 17h
1€ adhérents ;
8€ non-adhérents

Eveil musical
Mercredi 14 octobre,
de 10h à 11h,
pour les parents et leurs enfants de 3 mois à 3 ans

Café des parents
Tous les vendredis,
de 9h30 à 11h30

Programme complet
au centre socioculturel La Lutèce :
1, allée Charles-Gounod.
Tél. : 01 43 86 83 26

Pensez-y

Prochaines collectes des encombrants : les mercredis 14 et 28 octobre.

Pour le respect de l'environnement, nous vous invitons à attendre la veille au soir du jour de collecte pour sortir les encombrants sur le trottoir. **La déchetterie Nicollin, située 5, rue Porte Écluse à Vigneux-sur-Seine, est ouverte de 7h à 19h du lundi au samedi.** Pour y accéder, retirez un bon auprès des services techniques municipaux, à la Ferme de l'hôpital, chemin de la Ferme (accès par l'avenue Julien-Duranton). **Déchetterie Nicollin -5, rue Porte Écluse à Vigneux-sur-Seine. Tél. : 01 69 52 44 67.**

Police

En raison du Plan Vigipirate, le point contact de police de proximité (PCPP) est fermé. Vous pouvez vous adresser directement au commissariat de Villeneuve-Saint-Georges.

ÉTAT CIVIL

BIENVENUE À...

Taha BOUZOMMITA	23 avril 2015
Valentine ROUSSEL	11 août 2015
Wayne COROSINE	16 août 2015
Kenzo VARELA DA VEIGA	17 août 2015
Maddy SAMPERS	19 août 2015
Maïwenn JEAN-BAPTISTE	19 août 2015
Oumou SAKHO	20 août 2015
Kurt EKASSOU-GHOMA BABOUELET	23 août 2015
Khalifa DIARRA	24 août 2015
Abiola ADENLE	27 août 2015
Lina OUAZANI	2 septembre 2015
Célia ROUSSEL	3 septembre 2015
Farah BACHA	3 septembre 2015
Noah SERRAF BRUANT	3 septembre 2015
Sandro VIVES	6 septembre 2015
Nahil MATOS	7 septembre 2015
Khadija MOKDAD	8 septembre 2015
Sabri DEBBOUZA	9 septembre 2015
Clément MORIO	9 septembre 2015
Kylian MASCARENHAS	10 septembre 2015
Théo ROY	13 septembre 2015
Ibrahim DERRAZ	14 septembre 2015
Alicia SADI	14 septembre 2015
Jade BAMBA	15 septembre 2015
Alan ÖZEN	16 septembre 2015
Inès SANO	17 septembre 2015
Sarah MIKAEL	17 septembre 2015

La municipalité présente ses félicitations aux heureux parents.

ILS SE SONT UNIS...

Olivier PENNETIER et Isabelle LARPENTEUR	22 août 2015
Cheick SACKO-DENIS et Marion PETRUCELLI	29 août 2015
Fehd AWAD et Samia TLAGHI	5 septembre 2015
Yves SAUVIAT et Sylvie SAMOY	12 septembre 2015
Sébastien BONEL et Angélique GODEMENT	19 septembre 2015
Zakariya FAQIR et Hasna BOUAJAJA	19 septembre 2015

La municipalité adresse ses vœux de bonheur aux jeunes mariés.

ILS NOUS ONT QUITTÉS

Fadel GHAZALA	6 mai 2015
Jean Maurice CORBIN	2 juillet 2015
Marguerite BERGERAT veuve HULEUX	19 août 2015
Alain DEFFAND	20 août 2015
Paulo DE SOUSA	25 août 2015
René PIRIS	1er septembre 2015
Elisabeth GERBAULT veuve ZISSU	6 septembre 2015
Daniel BERNARD	10 septembre 2015
Isabelle CLABAUX	13 septembre 2015

La municipalité présente ses condoléances aux familles éprouvées.

N'oubliez pas

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE BÂTIMENT B 48 RUE DU COLONEL FABIEN

Accueil du public
Lundi : 13h30 à 17h
Mardi et jeudi : 8h30 à 12h et 13h30 à 18h
Mercredi et vendredi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h
Samedi : 8h30 à 12h
Fermeture au public le lundi matin.
Tél. : 01 43 86 37 37.

MAIRIE A

48, rue du Colonel-Fabien
Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

PERMANENCE MUNICIPALE DU VAL-POMPADOUR – FERME DE L'HÔPITAL, CHEMIN DE LA FERME DE L'HÔPITAL (ACCÈS PAR L'AVENUE JULIEN-DURANTON).

Mercredi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h
Vendredi : 8h30 à 12h
01 43 86 37 99.

RENDEZ-VOUS AVEC VOS ÉLUS

Le maire, Françoise Baud, reçoit le jeudi matin sur rendez-vous (01 43 86 37 37). Hélène Sissler, Maire adjoint à la Famille, chaque 1er mardi du mois au Relais social, de 14h à 16h, sur rendez-vous.
Les autres maires-adjoints se tiennent également à votre disposition. Les rendez-vous sont pris auprès des hôtesses d'accueil de la mairie au 01 43 86 37 37.

ESPACE JULIEN-DURANTON BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE Place Paul-Vaillant-Couturier Sections Adulte et Jeunesse

Mardi : 16h à 18h
Mercredi : 10h à 12h et 13h30 à 17h
Vendredi : 14h à 18h
Samedi : 10h à 12h et 14h à 17h
Pour les conditions d'inscription, téléphonez au
01 43 86 37 83 pour la section Jeunesse.
01 43 86 37 81 pour la section Adulte.

EN CAS D'URGENCE

Urgences médicales : 15
Pompiers : 18
Police-secours : 17
Centre anti-poisons : 01 40 05 48 48

PHARMACIES DE GARDE :

11 octobre :
Roland-Garros, centre commercial Graviers, rue Roland-Garros (Villeneuve-Saint-Georges).
01 43 82 30 25.
18 octobre : Pharmacie du Plateau, 85, avenue du Président-Kennedy (Villeneuve-Saint-Georges).
01 43 82 25 73.
25 octobre : Carnot, 11, avenue Carnot (Villeneuve-Saint-Georges).
01 43 89 00 44.
1er novembre : Ahmad, centre commercial Intermarché, 32, avenue Le Foll (Villeneuve-le-Roi).
01 45 97 40 99.

Le Relais social de la famille, de la citoyenneté et de l'accès au droit vous propose informations et accompagnement.

1, cour de la Ferme – Résidence de la Bergerie (à l'angle des rues Salvador-Allende et Colonel-Fabien). Tél. : 01 43 82 81 30.
Ouvert lundi de 14h à 16h30, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et 14h à 16h30 Fermé le mercredi.
Toutes les permanences sont gratuites et sur rendez-vous

AIDE JURIDIQUE

↘ Avocat-conseil
1er vendredi du mois, de 14h à 16h30.

↘ Avocat spécialisé droit du travail
2e vendredi du mois, de 14h à 16h30.

↘ Avocat spécialisé droit des étrangers
3e vendredi du mois, de 14h à 16h30.

↘ Huissier de justice
Conseil aux particuliers et aux entreprises.
2e lundi du mois de 14h à 16h30.

↘ Médiateur de proximité
Litiges de voisinage, nuisances diverses, prévention de la délinquance, violences.
Lundi de 9h à 10h30 en mairie A ; mardi de 9h à 12h ; jeudi de 14h à 16h.

↘ Conciliateur de justice
Conflits entre particuliers ou avec les entreprises.
1er et 3e jeudis du mois, de 14h à 16h30.

↘ CIDFF 94
Droit des personnes et de la famille (filiation, divorce, autorité parentale, etc.), droit civil, pénal, droit du travail et bureau d'aide aux victimes.
Jeudi de 9h à 12h.

↘ Notaire
Conseils juridiques et fiscaux (mariage, succession...).
3e mardi du mois, de 14h à 16h.

↘ Délégué du défenseur des droits
Litiges entre particuliers et organismes publics ; lutte contre les discriminations.
1er et 3e lundis du mois, de 14h à 16h30.

↘ Permanence Léo-Lagrange consommateurs
Défense des consommateurs, informations, conseils et aide juridique.
1er et 3e lundis du mois, de 14h à 16h.

AIDES SOCIALES

↘ Caisse d'allocations familiales
Mardi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 (rendez-vous sur www.caf.fr ou au 0810 25 94 10).

↘ Espace départemental des solidarités
23, rue d'Alembert à Villeneuve-Saint-Georges
Une assistante sociale vous accueille sur rendez-vous au 01 43 89 00 74.

↘ Cramif
Assistante sociale de la Sécurité sociale, jeudi et vendredi de 9h à 12h, sur rendez-vous au 01 43 89 00 74.

↘ Cnav
Information retraite, le jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h30 sur rendez-vous au 3960.

↘ Conseillère emploi du CIDFF
Lundi de 14h à 16h30 ; vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30.

INFORMATION LOGEMENT

↘ Adil 94
Agence départementale d'information sur le logement du Val-de-Marne. 2e et 4e vendredi du mois de 14h à 16h30.

↘ Soliha de l'est parisien
Conseils aux propriétaires et locataires.
Sur rendez-vous au 01 43 97 89 94.

ET AUSSI...

↘ Permanence municipale
Hélène Sissler, adjointe au maire chargée de la famille, reçoit chaque 1er mardi du mois de 14h à 16h.

↘ Écrivain public
Aide à la rédaction et à la lecture de documents.
2e et 4e mardis du mois, de 14h à 16h30.

↘ Agence de l'énergie
Conseils sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables.
4e jeudi du mois, de 14h à 16h30.

Notre ville soutient l'emploi

QUATRIÈME ÉDITION

À DÉCOUVRIR
ESPACES
- CRÉATION D'ENTREPRISES
- TRAVAILLER À L'INTERNATIONAL

LES RENDEZ-VOUS POUR L'EMPLOI D'ORLY PARIS®

10 NOVEMBRE 2015
10H - 19H
AÉROGARE ORLY SUD
PORTE C - 3E ÉTAGE

150 RECRUTEURS
80 EXPOSANTS

4 évènements en parallèle :

- *Espace de recrutement et de conseils*
- *Job meeting*
- *Conférences et ateliers*
- *Les Rendez-Vous de l'entrepreneuriat d'Orly Paris®*

www.rdvemploi-orlyparis.com

PARC JOADE : Crédits photo / F.Javier Urquijo - Design : PixelMorgan.fr

Un évènement organisé par :

Orly Paris® · pôle emploi · Chambres de Métiers et de l'Artisanat Essonne · Chambres de Métiers et de l'Artisanat Val de Marne · CCI ESSONNE · CCI VAL-DE-MARNE PARIS ILE-DE-FRANCE · Les Missions Locales d'Orly Paris®

Avec le soutien de :

îledeFrance · Essonne LE DÉPARTEMENT · VAL de MARNE Le département · AÉROPORTS DE PARIS · france bleu 107.1

GRAND PARIS

VALENTON NE LÂCHE RIEN !

Je choisis mon avenir

et mon territoire

Il y a urgence

Je vote T12 !

DU 9 AU 16 OCTOBRE 2015

Ville de Valenton

Plus d'informations sur : www.valenton.fr

www.pellicam.fr